



Syndicat National **F.O** des Lycées et Collèges  
Section académique de Créteil  
Maison des syndicats 11-13 rue des archives 94010 Créteil Cedex  
Tel : 01 49 80 91 95 - 68 92 Fax 01 49 80 68 96  
E-Mail : snfolc.creteil@gmail.com

Créteil, le 26 novembre 2015

## **Comité Technique Académique du 24 novembre 2015 : FO à l'offensive pour la défense des revendications**

A l'occasion du Comité Technique Académique du mardi 24 novembre, les élus FO, après avoir lu leur déclaration liminaire sur la situation et les revendications d'ensemble (disponible sur le site [www.snfolc-creteil.fr](http://www.snfolc-creteil.fr)) ont posé plusieurs questions concernant les collèges et les lycées à Mme Le Rectrice. Morceaux choisis :

### **1) L'Etat d'urgence et le droit syndical :**

**FO :** « Nous protestons contre la décision de certains chefs d'établissement d'annuler des heures d'informations syndicales au prétexte de l'état d'urgence »

**Mme la Rectrice :** « L'état d'urgence n'ôte pas les droits syndicaux. C'est très clair, notamment dans la fiche spéciale état d'urgence publiée par la DGESCO »

### **2) Les formations-formatage à la réforme des collèges**

**FO :** « Nous avons des remontées selon lesquelles certains collègues non volontaires subiraient des pressions dans leur établissement pour participer à ces sessions de « formations ». Nous avons ainsi appris que des collègues contractuels avaient été sollicités, et c'est difficile de refuser pour eux, vu leur précarité »

**Mme la Rectrice :** « Les pressions sont des deux côtés. Il n'est pas possible qu'un chef d'établissement fasse pression, je suis d'accord. Mais ce n'est pas complètement aberrant qu'un contractuel soit personne ressource. Une « personne ressource » n'est pas une hiérarchie intermédiaire comme vous le dites. Je récus ce terme. Et par ailleurs, des collègues nous appellent pour dire qu'ils subissent des pressions pour ne pas aller à ces formations, c'est inacceptable. »

**FO :** « Nous vous avons alerté au dernier CTA. En décidant d'extraire certains collègues pour les « former », en décidant d'en faire des « personnes ressources » chargées ensuite de transmettre à tous leurs collègues les éléments de mise en œuvre d'une réforme très majoritairement rejetée, vous créez des tensions dans les établissements, c'est certain. Nous n'en sommes pas responsables, c'est tous ceux qui passent en force pour imposer cette réforme qui en sont responsables. Nous le répétons, la seule issue, c'est l'abrogation de la réforme. »

### **3) Retrait de l'expérimentation au collège Louise Michel de Farremoutiers :**

**FO :** « Les collègues de ce collège ont été reçus par la DSDEN 77 pour exiger l'arrêt de l'expérimentation en vigueur depuis la rentrée de septembre : cours de 45 minutes, plages de 26 minutes pour le déjeuner des élèves, horaires réglementaires nationaux non respectés, certains collègues ont de fait 21 classes et ne voient leurs élèves que tous les 15 jours... Nous soutenons la demande des collègues que, à la rentrée de janvier 2016, de nouveaux emplois du temps respectueux des conditions de travail des enseignants et des élèves soient mis en place. »

**Mme l'IA-DASEN du 77 :** « Nous sommes au courant. Nous procédons à une évaluation du dispositif. Nous avons bon espoir que les choses soient différentes à la rentrée de janvier 2016. Dans un cadre plus général, on demande à tous les collèges du département de nous faire remonter leurs horaires,

car il nous faut préparer le fait qu'avec la réforme des collèges, la pause méridienne sera obligatoirement d'1h30 minimum. »

#### **4) Le blocage des carrières des enseignants d'anglais :**

**FO :** « vous évoquez dans le bilan du projet académique 2012-2015 votre volonté d' « accompagner les enseignants pour faire évoluer les pratiques pédagogiques afin d'enseigner et d'évaluer par compétences ». Nous tenons à dénoncer ici devant ce CTA ce que nous avons déjà dénoncé en CAP l'an dernier, chiffres à l'appui. Une discipline, l'anglais pour ne pas la nommer, se distingue par un très fort taux de collègues dont la carrière est bloquée (progression à l'ancienneté, impossibilité d'accéder à la hors classe). Certains collègues, pourtant bien évalués il y a 10 ans, se retrouvent aujourd'hui sanctionnés au nom de cette évolution des pratiques pédagogiques. Nous ne pouvons l'accepter. Quoiqu'on pense de l'évolution des pratiques pédagogiques préconisée, accompagnement ne peut vouloir dire sanction. »

**Mme la Rectrice :** « je note le problème que vous soulevez en anglais, j'étudierai la question. »

#### **5) La carrière des Assistants d'Education**

**FO :** « nous sommes étonnés que dans tous les documents que vous nous soumettez, sur le bilan de la rentrée, sur le bilan du projet académique 2012-2015, sur le bilan social, vous ne fassiez jamais mention des assistants d'éducation. Pourtant, ils sont nombreux dans les collèges et lycées, ils occupent une place très importante, et sont soumis à des contrats très précaires qui les obligent à partir au chômage après 6 ans. De quelles données disposent le rectorat sur le taux de renouvellement, sur le nombre de collègues disposant des 200h de formation, sur ce que deviennent les collègues après les 6 ans ? Nous avons des revendications, mais tout se passe comme si ces personnels n'intéressaient pas le rectorat. Le fait que les chefs d'établissement soient les employeurs ne justifie pas ce silence. »

**Mme la Rectrice :** « Oui, c'est vrai, sur le plan social, on est très embarrassés. On ne peut pas changer à notre niveau la réglementation. On essaie, là où on peut, d'anticiper la fin de contrat. On sait que c'est particulièrement problématique pour les collègues qui ont dépassé les 50 ans. On sait aussi qu'un certain nombre passe les concours de catégorie B et C, par la voie interne. Mais nous les intégrerons dans le bilan social, nous nous interrogerons sur le taux de ceux qui bénéficient des formations. »

#### **6) Contractuels : versement de la prime REP et respect des allègements de service pour service dans deux communes ou sur trois établissements.**

FO, CGT et FSU avaient en commun demandé que cette question soit à l'ordre du jour, inscrite dans les questions diverses. Les revendications ont ainsi été défendues en commun.

**FO:** « Nous vous demandons que les collègues contractuels enseignant dans les établissements sortis du dispositif de l'éducation prioritaire, puissent bénéficier comme les titulaires du maintien de la prime, liée à la « clause de sauvegarde pour 3 ans ». Par ailleurs, nous demandons que le rectorat paye dès maintenant l'heure supplémentaire pour service dans deux communes, ou dans trois établissements. Madame la Rectrice, vous en avez le pouvoir, nous vous demandons que le rectorat aille plus loin que le projet de décret national en préparation, et que cette heure soit payée à tous les collègues contractuels, qu'ils soient ou non à temps complet, qu'ils soient ou non affectés à l'année. »

**M. Le Secrétaire Général :** « Nous attendons que le décret et les arrêtés, qui changent beaucoup de choses dans les payes, soient publiés, car nous ne voulons pas que les collègues dans les services administratifs fassent deux fois le travail. Si c'est techniquement possible de le faire dès maintenant, nous le ferons, dans le cadre de ce qui est prévu par le décret national. Nous vous tiendrons informés. Sur la prime « de sauvegarde » liée au déclasserement de l'éducation prioritaire, oui, nous le ferons, il faut juste qu'on repère les collègues concernés nom par nom. »